

Le Journal des Trois-Rivières.

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

RÉDIGÉ PAR UN
COMITÉ DE COLLABORATEURS.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS.

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE:
GÉDÉON DESILETS.

Huitième Année.

LES TROIS-RIVIÈRES, (Canada,) Lundi, 17 Mars 1873.

No. 84.

PIE IX PAPE.

Dilecto Filio Equiti GEDEONI DESILETS

Trifluvium, Canada.

PIUS P. P. IX.

DILECTE FILI, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Quam in te, Dilecte Fili, devotionem experti sumus dum ad hujus Petri cathedræ jura propugnanda huc cum aliis egregiis patriæ tuæ filiis convolasti; eandem experimur et nunc sive in filialibus, quibus Nos prosequeris, officiis, sive in instaurata per catholicam ephemeridem domi defensione religionis nostræ sanctissimæ, sive demum in nobili animi tui comparatione redeundi ad vexilla Nostræ, si occurrat occasio. Gratium ideo tibi profitemur animum ac à Deo petimus, ut in præsentî, quam suscepisti litteraria pugna, mentem tuam ita illustret ac regat, eamque scriptis tuis conferat virtutem, ut mentes legentium ab erroribus abducere et in religionis ac justitiæ obsequium inclinare valeas.

Superni vero favoris auspiciem et paternæ Nostræ benevolentia pignus Apostolicam Benedictionem tibi, Dilecte Fili, peramanter impertimus.

Datum Romæ, apud S. Petrum, die 27 Januarii Anno 1873.

Pontificatus Nostri, Anno Vicesimoseptimo.

PIUS P. P. IX.

(Place du Secau.)

A Notre Cher Fils le Chevalier GÉDÉON DESILETS,

Trois-Rivières, Canada.

PIE IX PAPE.

CHER FILS, Salut et Bénédiction Apostolique.

Le dévouement que Nous avons trouvé en vous, Cher Fils, lorsque vous êtes accouru ici avec d'autres braves enfants de votre patrie, pour la défense des droits de ce Siège de Pierre, Nous le retrouvons en ce jour, et dans les témoignages de piété filiale que vous professez envers Nous, et dans la défense que vous avez entreprise de notre très sainte Religion au moyen d'un Journal Catholique en votre pays, et enfin dans la noble disposition de votre cœur à revenir sous Nos drapeaux, si l'occasion s'en présente. C'est pourquoi Nous vous en témoignons Notre vive satisfaction et Nous prions Dieu que dans les présentes luttes de la plume que vous avez engagées, il éclaire et dirige tellement votre esprit, et donne à vos écrits une telle valeur que vous puissiez détourner vos lecteurs des erreurs, et incliner leur esprit à la pratique de la Religion et de la justice.

Comme gage des faveurs célestes et de Notre paternelle bienveillance, Cher Fils, Nous vous donnons dans l'effusion de Notre âme, la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome près de St. Pierre le 27 Janvier 1873.

De Notre Pontificat l'an vingt septième.

PIE IX PAPE.

Voici les trois documents que nous avons fait parvenir à Notre Très-Saint Père le Pape, en Janvier dernier, par l'entremise de Sa Grandeur Mgr Lafleche, et au sujet desquels Sa Sainteté, a daigné dans Sa grande bonté nous honorer de la réponse qu'on vient de lire.

G. DESILETS,
Chevalier de St. Grégoire.

A Sa Sainteté Pie IX.

TRÈS-SAINTE-PÈRE,

J'ai reçu avec une très-grande joie et un vif sentiment de reconnaissance, la distinction très-honorable de Chevalier de l'Ordre de St. Grégoire, dont Votre Sainteté, par une grande bonté a daigné me gratifier, à l'occasion des devoirs que j'ai eu à remplir dans son armée.

Je suis d'autant plus heureux d'avoir été quelque peu agréable à Votre Sainteté que j'avais une plus grande dette à acquitter envers Elle, pour la réception si paternelle et si affectueuse qu'Elle m'avait faite à mon entrée dans les rangs de ses soldats. J'eus le bonheur d'être un de ces enfants privilégiés de l'avant-garde du Canada que Votre Sainteté, par une faveur imméritée et inouïe, pressa contre son cœur. Cette bénédiction m'a porté bonheur, délivré des périls et engagé plus irrévocablement que jamais au service de sa très sainte et très juste cause.

Lorsqu'il me fallut déposer les armes et m'éloigner de Rome le cœur brisé, arrivé dans mon pays, je n'ai cru pouvoir faire rien de mieux pour la défense de l'Eglise que de prendre la plume et de continuer la lutte sur un autre terrain, en soutenant encore ses droits sacrés méconnus. Car, Très-Saint Père, même dans notre cher Canada, l'Eglise rencontre des adversaires qui ont formés les doctrines empestées de Paris.

J'ose adresser à Votre Sainteté, avec la présente, le Programme du "Journal des Trois-Rivières" dont j'ai la propriété, et qui est l'instrument dont nous nous servons sous la direction de notre Evêque dans ces combats de la pensée et de la doctrine.

Je le soumetts avec confiance à Votre Sainteté pour qu'Elle le bénisse comme Elle bénissait autrefois nos armes et nos sentiments; en attendant que je puisse, Très-Saint Père, si les circonstances le permettent, reprendre de nouveau l'épée, avec mes frères d'armes, pour aider à délivrer Votre Sainteté de ses oppresseurs au jour du triomphe qui je l'espère, n'est pas éloigné.

J'ai l'honneur d'être, Très-Saint Père,
De Votre Sainteté, le très dévoué fils,
GÉDÉON DESILETS,
Chevalier de St.-Grégoire.

Programme Catholique.

Notre pays, soumis au régime constitutionnel, aura, dans peu de temps, à choisir ses représentants. Ce simple fait soulève nécessairement une question que notre devoir de journaliste catholique nous oblige de résoudre, et cette question doit se poser comme suit:

Quelle doit être l'action des électeurs catholiques dans la lutte qui se prépare, et quelle doit être leur ligne de conduite dans le choix des candidats qui solliciteront leurs suffrages?

Nous croyons pouvoir répondre à cette question d'une manière satisfaisante en donnant quelque développement aux idées exprimées par Sa Grandeur Mgr des Trois Rivières dans sa dernière Lettre Pastorale.

Voici les lignes que nous y trouvons:

" Les hommes que vous envoyez vous représenter dans la législature sont chargés de protéger et de défendre vos intérêts religieux, selon l'esprit de l'Eglise, autant que de promouvoir et sauvegarder vos intérêts temporels. Car les lois civiles sont nécessairement en rapport sur un grand nombre de points avec la religion. C'est ce que les pères du Concile disent clairement dans leur décret.

" Vous devez donc vous assurer prudemment que le candidat à qui vous donnez vos suffrages est d'abord qualifié sous ce double rapport, et qu'il offre, moralement parlant, toutes les garanties convenables pour la protection de ces graves intérêts.

" Nous devons sans doute rendre grâce à Dieu, de la pleine et entière liberté que la constitution de notre pays accorde en droit au culte catholique, de se régir et de se gouverner conformément aux règles de l'Eglise. C'est par un choix judicieux de vos législateurs que vous pourrez vous assurer la conservation et la jouissance de cette liberté la plus précieuse de toutes, et qui doit donner à vos premiers pasteurs l'immense avantage de pouvoir gouverner l'Eglise du Canada selon les prescriptions et directions immédiates du St. Siège et de l'Eglise Romaine la mère et la maîtresse de toutes les églises.

Ces conseils dictés par la sagesse, seront compris, nous l'espérons, par tous les électeurs catholiques de la Province de Québec. Il est impossible de le nier, la politique se relie étroitement à la Religion, et la séparation de l'Eglise et de l'Etat est une doctrine absurde et impie. Cela est particulièrement vrai du régime constitutionnel qui, attribuant au parlement tout pouvoir de législation, met aux mains de ceux qui le composent une arme à double tranchant qui pourrait être terrible.

C'est pourquoi il est nécessaire que ceux qui exercent ce pouvoir législatif soient en parfait accord avec les enseignements de l'Eglise. C'est pourquoi il est du devoir des électeurs catholiques de choisir pour leurs représentants des hommes dont les principes soient parfaitement sains et sûrs.

L'adhésion pleine et entière aux doctrines catholiques romaines en religion, en politique et en économie sociale, doit donc être la première et la principale qualification que les électeurs catholiques devront exiger du candidat catholique. C'est le critérium le plus sûr qui devra leur servir à juger des hommes et des choses. On comprend qu'il ne peut être ici question des protestants auxquels nous laissons la même liberté que nous réclamons pour nous mêmes.

Ces prémisses posées, il est facile d'en déduire des conséquences qui serviront de guide aux électeurs. Mais pour établir des règles pratiques dont l'application soit facile, il faut tenir

compte des circonstances particulières où notre pays est placé, des partis politiques qui s'y sont formés et de leurs antécédents.

Nous appartenons en principe au parti conservateur, c'est-à-dire, à celui qui s'est constitué le défenseur de l'autorité sociale. C'est assez dire que par le parti conservateur nous n'entendons pas toute réunion d'hommes n'ayant d'autre lien que celui de l'intérêt et de l'ambition personnelle, mais un groupe d'hommes professant sincèrement les mêmes principes de religion et de nationalité, conservant dans leur intégrité les traditions du vieux parti conservateur qui se résument dans un attachement inviolable aux doctrines catholiques et dans un dévouement absolu aux intérêts nationaux du Bas-Canada.

Dans la situation politique de notre pays, le parti conservateur étant le seul qui offre des garanties sérieuses aux intérêts religieux, nous regardons comme un devoir d'appuyer loyalement les hommes placés à sa tête.

Mais ce loyal appui doit être subordonné aux intérêts religieux que nous ne devons jamais perdre de vue. Si donc il existe dans nos lois des lacunes, des ambiguïtés ou des dispositions qui mettent en péril les intérêts des catholiques, nous devons exiger de nos candidats un engagement formel de travailler à faire disparaître ces défauts de notre législation.

Ainsi, la presse religieuse se plaint avec raison que nos lois sur le mariage, sur l'éducation, sur l'érection des paroisses et sur les registres de l'état civil sont défectueuses, en ce qu'elles blessent les droits de l'Eglise, gênent sa liberté, entravent son administration ou peuvent prêter à des interprétations hostiles. Cet état de choses impose aux députés catholiques le devoir de changer et motifier ces lois selon que Nos Seigneurs les Evêques de la Province pourraient le demander afin de les mettre en harmonie avec les doctrines de l'Eglise catholique romaine. Or, pour que les députés s'acquittent plus diligemment de ce devoir, les électeurs doivent en faire une condition de leur appui. C'est le devoir des électeurs de n'accorder leurs suffrages qu'à ceux qui veulent se conformer entièrement aux enseignements de l'Eglise relativement à ces matières.

Concluons donc en adoptant les règles générales suivantes dans certains cas donnés.

1o Si la lutte se fait entre deux conservateurs, il va sans dire que nous appuierons celui qui acceptera le programme que nous venons de tracer.

2o Si, au contraire, elle se trouve engagée entre un conservateur d'une nuance quelconque, et un adepte de l'école libérale, nos sympathies actives seront pour le premier.

3o Si les seuls candidats qui s'offrent à nos suffrages dans un comté sont tous libéraux ou oppositionnistes, nous devons choisir celui qui souscrit à nos conditions.

4o Enfin, dans le cas où la contestation serait engagée entre un conservateur rejetant notre programme, et un oppositionniste quant même l'acceptant, la position serait plus délicate.

Voter pour le premier serait nous mettre en contradiction avec la doctrine que nous venons d'exposer. Voter pour le second serait mettre en péril ce parti conservateur que nous voudrions voir puissant. Quel parti prendre entre ces deux dangers? Nous consulterons alors l'abstention des électeurs catholiques.

On comprend néanmoins que ces règles posées laissent encore aux électeurs une certaine liberté d'action qui dépendra des circonstances particulières de chaque comté et des antécédents de chaque candidat. Au reste, nous avons tenu à mettre surtout en évidence les convictions et les qualifications religieuses que les électeurs doivent exiger de ceux qui sollicitent les suffrages. Il est utile d'ajouter que pour faire prévaloir leurs convictions religieuses il faut chez les députés l'intelligence et l'instruction. Après s'être assuré des principes religieux des candidats, il faudra donc en second lieu s'efforcer de faire parvenir en chambre la plus grande somme d'intelligence et d'instruction.

Nous réprouvons donc toute action ministérielle qui tendrait à éliminer de l'arène parlementaire des hommes capables de rendre service à la cause catholique et nationale, sous le prétexte qu'ils généraient quelques ambitions. Composer la représentation de nullités dociles et impuissantes serait certainement un grand mal qu'il faut éviter.

En deux mots nous voulons sauvegarder à la fois l'honneur de la Patrie et la liberté de l'Eglise, et tout notre programme peut se résumer dans ce motto: "Religion et Patrie."

Tel est, le programme que nous pensons devoir adopter pour les prochaines élections et qui, croyons nous, devrait être adopté par tous les catholiques conservateurs de cette province.

Approbation de Mgr. des Trois-Rivières.

La Pointe-du-Lac, 7 juin 1871.

A. F. X. A. Trudel, Ecr., Avocat,

Mon cher Monsieur,

Vous me demandez si ma dernière lettre Circulaire renferme une approbation du Programme Catholique. Comme j'ai parlé pour être compris, je crois que l'on ne s'y est pas mépris et que l'on y a vu cette approbation. Je l'ai approuvé parce que j'ai trouvé le but légitime et bon, et que les moyens proposés pour atteindre ce but sont justes et honorables.

Sur ce je demeure bien cordialement comme toujours.

Votre dévoué serviteur,
† L. P., Ev. des Trois-Rivières.

Programme du Nouveau Propriétaire.

Le Journal des Trois-Rivières est devenu notre propriété. Si nous en avons fait l'acquisition, nous devons dire à ses lecteurs que c'est uniquement dans le but de poursuivre l'œuvre de la défense des principes catholiques, pour laquelle il a été fondé.

Après avoir eu l'honneur d'insigne avec un grand nombre de nos compatriotes de nous ranger sous les étendards sacrés de Pie IX, et de faire la garde autour de sa personne auguste; après avoir eu le douleur de voir les remparts de Rome renversés, et de laisser, malgré nous, captif entre les mains d'une soldatesque impie le Chef de l'Eglise, ce vieillard vénérable qui nous bénissait en pleurant au moment de notre départ, personne n'aura lieu d'être surpris, si de retour au pays, nous prenons la plume pour aider dans la presse ceux qui défendent la même cause.

Notre pays n'a pas été le théâtre d'événements sinistres, semblables à ceux dont nous avons été les témoins, cependant le drapeau sous lequel nous avons vu marcher les ennemis de Pie IX, de l'Eglise et de la société, est arboré parmi nous. Nous l'avons reconnu dans la presse, dans les assemblées populaires, et jusque dans les conseils de la nation, c'est pourquoi nous avons voulu être de ceux qui travaillent énergiquement à le combattre.

Si on demande ce que signifient ces voix confuses qui s'élèvent de toutes parts, réclamant des principes et des chefs nouveaux, ce qu'annoncent ces bruits sourds que l'on entend gronder au loin, il n'y a pas à se le dissimuler, ce sont les clameurs des nations troublées de l'Europe et les bruits menaçants de la révolution, qui traversant les mers, trouvent de l'écho au sein de nos populations.

L'ennemi sème parmi nous des divisions en apparence légères, mais qui viendront avec le temps des lignes profondes de démarcation. Sous prétexte de philosophie, de légalité, de progrès, on étend graduellement, dans la conscience, certaines vérités en apparence incommodes et réputées propres à retarder la marche des sociétés, et on y substitue des doctrines qui se répandent sur la voie et qui débordent facilement aux yeux les précipices dans les quels on veut nous pousser.

A-t-on jamais vu dans le Canada catholique tant de nuances d'opinions diverses sur les questions religieuses et sociales? Pour nous, c'est un signe certain que nos rangs se rompent, que le travail qui s'accomplit n'est pas celui de la vérité, qui réunit les intelligences, mais celui de l'erreur qui les divise en les obscurcissant, et en agissant les esprits. Puisque la société n'a pas été constituée de main

d'homme, ce sera au divin architecte parlant par son Eglise, que nous demanderons de nous montrer les bases sur lesquelles il l'a appuyée. C'est donc dire que le drapeau du programme catholique que le Journal a déjà élevé, sera le notre parce qu'il porte la vérité dans ses plis, et que la vérité ne périt point.

Les nations, quoiqu'on en dise ne marchent pas plus au hasard que les individus. Elles ont une mission qui leur est assignée, et cette mission n'est pas de chercher les jouissances matérielles qui les abrâtissent, les tournent vers la matière et les courbent devant le veau d'or, comme devant une divinité digne de leurs hommages. Leur fin est plus digne et plus élevée; car ce n'est pas en vain qu'elles ont été appelées à la rédemption. Le Canada, ce pays de mission, établi par nos pères, n'est pas une exception à cette grande loi.

De notre temps on feint de reconnaître que Dieu est la fin de l'homme; mais on nie qu'il soit celle de la société. Comme il est facile de le comprendre, ce n'est là qu'un prétexte pour empêcher l'Eglise d'exercer son action salutaire sur les sociétés.

Par ce moyen on parvient à dégrader les peuples de toute responsabilité morale, à les soustraire à la crainte de tout châtiment, fussent-ils comme les Ninivites que Dieu voulait châtier dans sa colère; et c'est ainsi qu'on en arrive à faire de la politique une question de fortune, et de la législation, une puissance pour contraindre les petits et les faibles à procurer les jouissances de ceux qui sont les plus forts et les plus grands.

Voilà la tendance de notre époque, tendance qui, malheureusement, se manifeste par nous, nous assujettit au règne de la matière et nous conduit au paganisme. Nous la combattons sous toutes ses formes, parce qu'elle détruit l'idée de Dieu, pour y substituer celle des idoles, parce qu'elle remplace l'autorité par la force, et la propriété par la servitude.

C'est assez lire par là qu'en ce qui concerne la politique, nous serons pleins de respect pour les hommes qui sont revêtus de l'autorité, mais qu'en même temps nous aurons le courage de faire entendre la vérité.

Dans notre travail, nous nous sommes associé des écrivains distingués, profondément catholiques, déjà rompus au métier d'écrire et accoutumés dans la presse à cueillir des lauriers.

Par là nous espérons faire du Journal un soldat vigoureux, toujours prêt à la lutte et fidèle à observer la consigne des chefs que l'Eglise lui a donnée, et auxquels seuls il promet d'obéir sans réserve.

Comme le champ de la presse est vaste, nous invitons tous ceux qui ont à cœur la défense de la cause catholique, de se joindre à nous et de nous honorer de leurs écrits.

GEDEON DESILETS,
Chevalier de l'Ordre de St. Grégoire le Grand.

LES TROIS-RIVIÈRES



LUNDI 17 MARS.

Une lettre de N. T. St. Père.

Nous avons regardé comme un devoir de communiquer à nos lecteurs, la lettre dont Notre T. St. Père, l'illustre Pie IX, a daigné nous honorer, dans les circonstances présentes, malgré l'humble position que nous occupons dans la presse canadienne. Nous publions cette lettre sur la première page de ce numéro, aussi respectueusement qu'il nous est possible, avec les pièces qui s'y rattachent.

S'il est des temps où il faut supporter avec patience les humiliations qu'entraîne la défense des saintes et justes causes, il est des temps aussi, où il doit être permis de citer à son appui les témoignages d'approbation et d'encouragement, de si haut qu'ils nous viennent.

Nous considérons d'ailleurs que la cause que nous défendons, est celle de notre digne Evêque, de tous nos bienveillants lecteurs, de tous nos amis, et qu'à ce titre, cette précieuse lettre appartient à Sa Grandeur, aux Diocésains fidèles, et à tous les ultra-montains, aussi bien qu'à nous. C'est pourquoi nous devons la porter à leur connaissance; ce que nous faisons en lui donnant publicité.

Pour mieux faire comprendre la portée de cet acte de la sollicitude si paternelle et si particulière de Pie IX, il ne sera pas inutile de donner quelques mots d'explication.

Dans le cours de l'année dernière, Sa Sainteté eut la bonté de nous gratifier, malgré notre indignité, du titre de Chevalier de l'Ordre de St. Grégoire le Grand.

Nous avions une grande dette de reconnaissance à acquitter envers Sa Sainteté. Le voyage à Rome de notre Evêque, Sa Grandeur Mgr. Laffèche, nous fournit une occasion favorable de remercier le Saint Père de son extrême bienveillance. Comme depuis notre retour de Rome nous avons engagé la lutte sur un autre terrain et avec d'autres armes, toujours pour la défense des mêmes droits de l'Eglise, sous la direction de notre Evêque, et que les principes de cette lutte, contenus dans le Programme Catholique du Journal des Trois-Rivières, et dans notre propre déclaration, au jour de notre entrée dans la lice, n'étaient pas agréables à plusieurs et même à de hauts personnages, nous avons pensé qu'il était opportun de profiter de la circonstance, pour soumettre notre entreprise à l'appréciation du Juge suprême des Pasteurs et des brebis.

En conséquence, nous avons adressé à Sa Sainteté avec notre lettre une copie du célèbre Programme Catholique du Journal des Trois-Rivières, et une copie de notre déclaration. Ces trois documents suivent

la lettre du St. Père dans le présent numéro. Nous les avons insérés dans notre missive absolument tels que nous les publions ci-dessus.

Nos lecteurs verront que nous avons cherché à faire connaître au St. Père le vrai caractère de notre œuvre. Car le Programme est l'essence même du Journal. Les thèses que le Journal soutient sont les développements de son programme; et nos lecteurs savent si nous avons été fidèle à l'exposition, à la défense et à l'application des principes du Programme Catholique, et de ceux de notre propre déclaration.

Lorsque le Souverain Pontife reçut des mains de notre Evêque la lettre et les documents que nous lui envoyions, il les mit à part avec quelques autres lettres, afin de les considérer à loisir, selon qu'il s'exprima lui-même.

Or, c'est après avoir considéré le tout si particulièrement qu'il a bien voulu nous adresser la lettre que nous présentons au public.

Le Pape n'a donc rien trouvé dans notre Programme qui fût digne de blâme, rien qui méritât la moindre censure, si petite qu'elle fût; il ne l'a pas jugé inopportun non plus. Bien au contraire, il a voulu honorer notre Journal, dont le programme est le symbole, du titre très honorable de catholique. "Vous défendez notre sainte religion per catholicam ephemeridem, nous a-t-il dit, au moyen d'un journal catholique. Il nous en a témoigné sa vive satisfaction: Gratum ideo tibi proletemur animam. Il a même poussé la bonté jusqu'à prier Dieu de nous soutenir dans nos luttes: ac a Deo petimus ut in presenti, quam suscepisti litteraria pugna, mentem tuam ita illustret ac regat..... etc. Et nous demandons à Dieu que dans les luttes présentes, qui nous avez entrepris, il éclaire et dirige tellement votre intelligence, il donne à vos écrits une telle force, que vous puissiez détourner vos lecteurs des erreurs et incliner leur esprit au service de la religion et de la justice. Telles sont ses propres expressions. Enfin, comme gage de sa paternelle bienveillance et du secours d'en haut, il nous donne sa bénédiction apostolique.

Que pouvions nous espérer de plus, soit pour nous, soit pour notre œuvre? Certes, la faveur a dépassé de beaucoup notre espérance et notre mérite. Il est visible qu'elle nous a été accordée à raison de la grandeur de la cause.

C'est donc avec une grande joie que nous offrons à la considération de nos lecteurs, de nos amis, de tous les Diocésains des Trois-Rivières cette lettre si importante du St. Père. Nous la donnons aussi bien amicalement à méditer à tous les adversaires du Programme.

Comme nous n'avons fait dans l'adoption du Programme Catholique, que mettre en pratique les instructions de la Lettre Pastorale de Mgr. Laffèche, sur les élections, tout le monde reconnaîtra la rectitude de la direction donnée par notre Vénérable Pasteur à ses ouailles, dans les affaires politiques, puisque cette direction fidèlement suivie nous a valu la bénédiction apostolique.

Nos abonnés, nos amis ne craindront plus de faire fausse route, malgré les tempêtes qui nous assaillent, en s'attachant énergiquement aux principes du Programme Catholique, et en en poursuivant consciencieusement l'application dans la pratique de leurs devoirs de citoyens.

Les jeunes écrivains catholiques du pays pourront travailler, sans inquiétude, au développement des doctrines sociales dans le sens du Programme, certains d'avance de l'orthodoxie des principes, de l'opportunité des travaux et de la bienveillance du vicair de J.-C.

Quant à nous, nous confiant dans les prières et les bénédictions de Sa Sainteté, ainsi que dans la direction paternelle de notre Vénérable Evêque, nous continuerons à marcher avec courage dans la voie où nous sommes entré. Nous ferons de plus grands efforts encore, s'il est possible, pour nous rendre plus digne des encouragements que nous avons reçus.

Nous combattons sans relâche les erreurs pernicieuses et destructives qui ont perdu l'Europe, et que cette malheureuse contrée nous jette ici à pleines mailles. La voix du Pontife Souverain, aujourd'hui prisonnier dans ces pays arrachés à la barbarie par ses missionnaires, et autrefois si chrétiens, nous pénètre d'effroi en même temps qu'elle nous fortifie. Nous y trouvons le motif d'une nouvelle ardeur pour tenter de repousser la coupe empoisonnée que la Révolution présente à notre jeune patrie.

Les enseignements du vicair de J. C. et les événements qui les confirment, nous apprennent très-certainement à ne point chercher de salut social ailleurs que dans la doctrine des Encycliques et autres documents du St. Siège. Aussi en demandons-nous incessamment l'entière application.

Les deux derniers mots de la lettre du St. Père, in religionis ac justitiae obsequium resteront pour nous comme le résumé du plus parfait programme politique, qui devrait être celui de tous les hommes publics, le service de la religion et de la justice.

Toutes les affaires civiles devraient en effet tourner dans ce double cercle, le règne de la justice à l'égard des frères en ce bas-monde, et l'exaltation de l'Eglise qui doit les conduire tous dans un monde meilleur.

Comme Sa Sainteté a bien voulu honorer notre feuille du titre de Catholique, dorénavant, nous insérerons toujours cette belle qualification au frontispice de notre Journal. Elle sera là, pour nos lecteurs, un gage de nos bonnes intentions et du caractère de nos doctrines.

Nous avons encore le plaisir de mettre aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs la belle lettre du Saint Père en réponse à l'adresse que les messieurs du Collège des Trois-Rivières lui ont présentée par l'entremise de Mgr. notre Evêque.

Les Détracteurs de sa Grandeur Mgr. de Montréal.

Le Journal de Québec publiait le 10 courant une correspondance intitulée "sans être prophète", et remplie d'injures et d'assertions calomnieuses adressées directement au Nouveau-Monde et indirectement au Vénérable Evêque de Montréal.

Naturellement le Constitutionnel s'est empressé d'endosser la responsabilité de cet indigne article en le reproduisant in extenso dans ses colonnes.

Le Vénérable Prêlat a relevé et pulvérisé ces odieuses accusations dans une magnifique lettre adressée au Nouveau-Monde en date du 13 mars courant, se terminant par une bénédiction donnée avec effusion de cœur à notre estimable confrère.

Nous regrettons que le manque d'espace nous empêche de la reproduire aujourd'hui nous le ferons au prochain No.

En attendant nous félicitons notre confrère et nous nous réjouissons avec lui de cette nouvelle marque de confiance qu'il reçoit de la part du Vénérable et Saint Evêque de Montréal.

Bulletin Parlementaire.

La Chambre s'est encore occupé des contestations d'élection à sa séance du 10. Il s'agissait de l'élection de Muskoka.

Deux candidats étaient sur les rangs, M. Cockburn, réformiste, et M. Bulton, ministériel. Le premier eut une majorité de 124 voix, mais l'officier Rapporteur se déclara incapable de le proclamer élu, parce qu'un livre de Poll avait été perdu et qu'un autre endroit les voix avaient été enrégistrées par un clerc qui n'avait pas prêté serment. Néanmoins en retranchant le vote de ces deux Polls, M. Cockburn avait encore une majorité de 92.

M. Blake exposa ces faits devant la chambre et demanda que M. Cockburn fut autorisé à prendre immédiatement son siège, sans que l'affaire fut renvoyé au comité d'élection, comme la chose venait d'avoir lieu pour l'élection de Peterboro Onest, sur un vote emporté par le gouvernement.

L'Hon. Premier Ministre ne jugea pas à propos de repousser la motion et de risquer un vote sur une question analogue à celle au sujet de laquelle il venait de remporter une faible majorité.

Cette déclaration fut accueillie par des vifs applaudissements de l'opposition qui la regarda comme un triomphe.

M. Cockburn fut immédiatement introduit par M. McKenzie et Dorian, et alla prendre son siège au milieu des membres de l'opposition.

Cette attitude du gouvernement fait l'objet de tous les commentaires, et est interprété assez peu favorablement.

Dans les séances subséquentes jusqu'à vendredi dernier, la Chambre s'est occupée de diverses pétitions. La discussion de l'adresse et la réponse au discours du trône ont pris la plus grande partie du temps.

Comme toujours les membres de l'opposition ont blâmé et la politique du gouvernement au sujet des entreprises mentionnées dans le discours du trône. Sir J. A. McDonald et ses amis ont riposté sur le même ton, et le tout s'est délayé dans une quinzaine de discours renfermant de violentes attaques d'un côté, et une vigoureuse défense de l'autre.

La Traverse.

La corporation de cette ville vient de faire un contrat avec M. J. Bte. Normand pour lui accorder à dater du 1er juillet prochain le droit exclusif de tenir la traverse, entre cette ville et la rive sud du fleuve pendant 25 ans.

Tout le monde sait que le capt. Chs. Bourgeois tient cette traverse depuis au de là de 30 ans; qu'il n'a jamais reçu le moindre encouragement de la corporation; qu'un contraire en tout temps la corporation a permis à qui que ce soit de tenir une ligne de traverse en opposition à la sienne. Or après trente années de services rendus assidûment à la ville, la ville a-t-elle raison de rejeter le capt. Bourgeois et de lui arracher ainsi le pain de la bouche?

Pourquoi le conseil accorderait-il à M. Normand des faveurs qu'il n'a jamais méritées par aucun services rendus? C'est là une injustice telle qu'elle sautera aux yeux de tout le monde.

Le but des amendements faits à notre acte d'incorporation en décembre dernier, comme mentionné à paraître. Le Conseil voulait évidemment étendre ses faveurs aux amis.

La zizanie dans le Camp.

Depuis que M. Cauchon est changé de camp, la Minerve et le Canadien le vouent aux gémonies.

La démarche de M. Cauchon ne devrait pourtant point les surprendre.

Depuis que les uns et les autres ont rejeté l'idée religieuse comme fondement de la politique, ils ont dû nécessairement se ranger sur le terrain des intérêts.

Or la Minerve et le Canadien trouvent qu'il est bon de vivre aux crochets du cabinet actuel; mais M. Cauchon qui est prévenant voit venir la disette, et comme il ne voudrait pas mourir de faim, il s'en va d'un autre côté.

Pour l'amusement de nos lecteurs nous mettrons en regard les dires de ces amis d'autrefois.

Un abrégé du "Manuel du St. Rosaire" imprimé à notre atelier avec l'approbation de M. l'Administrateur, est maintenant en vente au bureau du Journal et chez M. H. R. Dufresne. Prix: \$0,10.

EUROPE.

Versailles, 13 mars.—L'Assemblée a adopté aujourd'hui le projet de constitution tel que contenu dans le rapport du Comité des Trente. Le vote a été 411 contre 234.

Londres, 13 mars.—Une dépêche spéciale de l'Espagne au Standard via Paris, dit que les Carlistes ont défait le général Novillas près de Pampelune.

Les troupes du gouvernement attaquèrent les Carlistes sur des hauteurs mais elles ne purent les en déloger et furent forcées de retrahir. Elles perdirent 3 officiers et 20 soldats tués et 20 officiers et 100 soldats blessés.

Enseignement agricole

Nous avons dit bien des fois que l'enseignement agricole établi, dans toutes les écoles primaires, était la base du progrès de notre agriculture; aussi voyons-nous avec plaisir que la Société du département d'Ille-et-Vilaine a introduit dans son programme l'article suivant:

"Un concours pour l'enseignement agricole aura lieu, dans l'arrondissement Redon, entre les élèves des écoles primaires rurales et les élèves adultes de cet arrondissement, une montre et une timbale en argent leur seront données; des prix seront aussi distribués aux instituteurs dont les élèves auront obtenu ces récompenses."

Nous applaudissons de tous notre cœur à cette clause du programme, et nous verrions avec bonheur que toutes les sociétés d'agriculture du pays suivissent l'exemple donné par celle de Rennes; on marcherait rapidement dans la voie des améliorations agricoles, car apprendre une chose, c'est donner le désir de la mettre en pratique; ce à quoi ne peuvent jamais songer les ignorants, qui malheureusement sont beaucoup trop nombreux. Instruisons nous donc; bientôt alors notre agriculture sera régénérée, et notre pays deviendra le pays le plus prospère.

Gazette des Campagnes.

Notes Locales.

Dans notre dernier No, nous avons omis involontairement d'ajouter aux noms des trois généreux donateurs du bois des pauvres, ceux de deux de nos estimables concitoyens, MM. Onésime Carignan et Uldore Martel qui ont partagé avec MM. Dumoulin et N. Martel le mérite de cette aumône.

Nous nous empressons de réparer cette omission et de leur adresser les mêmes félicitations qu'aux autres donateurs.

On nous informe que samedi dernier deux citoyens de cette ville M. M. Alarie et Boisvert se sont noyés dans le St. Maurice. M. Alarie était à la tête de huit enfants en bas âge. M. Boisvert laisse aussi pour déplorer sa perte une épouse et quatre enfants.

M. Eugène Renaud, rédacteur en chef du Courrier du Canada, annonce à ses lecteurs qu'il abandonne, pour des raisons qui lui sont purement personnelles la rédaction de cette feuille. M. Renaud redige depuis neuf ans le Courrier du Canada.

M. Guillaume Amyot, avocat de Québec a pris, la direction du Courrier du Canada, en qualité de rédacteur en chef.

DU MAL DE DENTS.—On ne saurait trop vulgariser ce qui peut calmer ou guérir les maux de dents. A cet effet il existe un remède que la presse médicale parisienne a fait connaître depuis longtemps, et qui est encore peu répandu malgré les grands avantages qu'il a sur une foule d'autres remèdes employés contre la carie dentaire. Le remède en question est bien facile à préparer: il consiste en un mélange d'éther nitrique et de sulfate d'alumine, de manière à faire une pâte molle dont on remplit la cavité de la dent cariée. Très souvent, à la suite de cette application qui, en aucun cas, ne peut avoir le moindre incon vénient, la douleur dentaire, quelque violente qu'elle soit se calme très promptement, et si l'on revient à l'emploi du remède chaque fois que cette douleur se fait sentir, la dent infectée finit par devenir tout à fait insensible.

AUCUN BISQUE.

Huile électrique de Thomas, valant dix fois son poids d'or! Ne connaissez-vous rien de cet article? si non, il est temps de vous renseigner.

La douleur ne peut durer quand on en fait usage. C'est la médecine la meilleure marché qui ait été faite. Une seule dose guérit le mal de gorge ordinaire. Une bouteille a guéri la Bronchite. Cinquante cents en valeur a guéri un ancien Rhume. Une ou deux bouteilles guérissent les pires cas de la maladie des Rognon. Six ou huit applications guérissent tous les cas de poitrine enflammée extérieurement, etc. Une bouteille a guéri un mal de dos de huit années d'expérience. Daniel Plank, de Grootfield, comté de Tioga, Pa., dit: J'ai fait trente miles pour une bouteille de votre huile, qui a effectué une Cure Etonnante par six applications dans un cas de Membres arqués. Un autre affecté de l'asthme des plus des années, dit: "Il me reste la moitié d'une bouteille de 50 cents, et si 100 me la paieraient pas si je ne pouvais pas en trouver d'autres."

Rufus Robinson, de Nunda, N.-Y., écrit: "Une petite bouteille de votre Huile Electrique a rétabli la voix d'une personne qui n'avait pas parlé depuis 5 ans." Le Rév. J. Mallory, de Wyoming, N.-Y., écrit: "Votre Huile Electrique, m'a guéri d'une Bronchite en une semaine." Les marchands dans tout le pays, disent: "Nous n'avons jamais vendu une médecine qui ait donnée une aussi complète satisfaction que celle-ci." Elle est composée de 6 des meilleures huiles connues. On peut aussi en faire usage intérieurement qu'extérieurement, et elle est infiniment supérieure à tout ce qui est connu en ce genre. Elle vous épargnera beaucoup de souffrance et de dépenses. Elle est en vente chez plusieurs marchands à chaque endroit. Prix 25 cents. Préparé par S. N. THOMAS, Phelps, N.-Y., et N. THOMPSON et LYMAN, Newcastle, Ont., seuls Agents pour la Péninsule. Note.—Electrique.—Choix et Electricité 20 Octobre, 1872. A vendre chez M. G. Edson.

PIE IX PAPE.

*Dilectis Filiis,
Carolo-Oliv. Caron Superiori alisque Moderatoribus Magistris et Alumnis
Collegii a S. Josepho, Diocesis Triflavianensis in Canada.*

PIUS P. P. IX.

DILECTI FILII, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Litteras vestras excepinus, quæ Nobis declararunt tum filiale obsequium, quo Nos et Hanc Apostolicam Sedem prosequimini, tum filialis doloris sensus, quibus animi vestri ob eas persecutiones et tribulationes quas patimur ab impiis, afficiuntur. Hoc officium dilectionis vestræ eo gratius Nobis extitit, Dilecti Filii, quo clarius agnosimus vos ex hoc ipso bello gravissimo, quod contra Ecclesiam et hanc Apostolicam Sedem geritur, incitamentum sumere, ut arctius Nobis adhareatis, utque studium pro causa Dei et Religionis in cordibus vestris altius et uberius foveatis. Nullum autem, Dilecti Filii, Solatium Nobis jucundius afferre poteritis, quam si constanter in imploranda pro Nobis et Ecclesiâ Divina Clementia vestras preces adhibeatis, ac studiose operam detis, uti vos facere non dubitamus, ut in fervore fidei, in veritate justitiæ, in christianæ omnis virtutis exercitio Divinæ Majestati constanter famulari admittamini.

Nos dum piis vestris sensibus laudes tribuimus, Deum etiam humiliter ad precamur ut eximias voluntates vestras confirmet, et sua potenti gratia in ministerii sancti laboribus, in ærumnis hujus vite, in certando bono certamine fidei, in respondendo beneficiis ejus vos roborat atque confortet. Sit demum vobis pignus præcipuæ dilectionis Nostræ et auspex omnium Cælestium munerum, Apostolica Benedictio, quam vobis, Dilecti Filii, singulis universis, quotquot datis ad Nos litteris subscripsistis, nec non et familiis vestris, ut postulastis, peramanter impartimus.

Datum Romæ, apud S. Petrum die 29 Januarii An. 1873.

Pontificatus Nostri Anno Vicesimoseptimo.

PIUS P. P. IX.

(Place du Scéau.)

*A Nos Chers Fils le Supérieur, les Directeurs, les Maîtres et les Elèves du
Collège St. Joseph des Trois-Rivières, au Diocèse des Trois-Rivières en
Canada.*

PIE IX PAPE.

CHERS FILS, Salut et Bénédiction Apostolique.

Nous avons reçu votre adresse dans laquelle vous Nous exprimez et la soumission filiale que vous professez à Notre égard et à l'égard de ce Siège Apostolique, et les sentiments de filiale douleur dont vos cœurs sont remplis à la vue des persécutions et des tribulations que Nous endurons de la part des impiés.

Ce témoignage de votre affection Nous a surtout été agréable, chers fils, en ce qu'il nous fait clairement apercevoir que cette guerre terrible dirigée contre l'Eglise et ce Siège Apostolique, devient pour vous un motif de vous attacher encore plus étroitement à Nous, et de réchauffer plus efficacement et plus profondément dans vos âmes votre amour et votre zèle pour la cause de Dieu et de la Religion. Mais rien ne Nous sera plus consolant, rien ne Nous sera plus agréable que vos prières constantes pour implorer sans cesse la Divine Clémence pour Nous et pour l'Eglise; que vos soins et vos efforts soutenus, comme Nous ne doutons pas que vous le faites, à servir la Divine Majesté, par une foi fervente, une véritable justice, et l'exercice de toutes les vertus chrétiennes. Pour Nous, tout en louant vos pieux sentiments, Nous prions humblement Dieu d'affermir vos excellentes dispositions pour le bien, et par la puissance de sa grâce, de vous fortifier, de vous soutenir dans les travaux du Saint Ministère, dans les peines ou épreuves de cette vie, dans l'action du bon combat de la foi, et la correspondance à ses bienfaits.

Enfin, comme gage de Notre affection toute spéciale, et augure des dons célestes Nous vous donnons, dans l'effusion de notre cœur, Notre Bénédiction Apostolique à vous tous et à chacun de vous, Nos chers fils, qui avez signé l'adresse qui Nous a été remise de votre part, ainsi qu'à vos familles, selon votre prière.

Donné à Rome près de St. Pierre le 29 de Janvier 1873.

De Notre Pontificat l'an vingt-septième.

PIE IX PAPE.

Allocution de Notre St. Père.

Le 13 au matin, le Saint Père, accompagné de quelques cardinaux et des prélats de sa cour, est passé dans la salle du consistoire où se trouvaient réunies environ 350 dames romaines, lesquelles forment les conseils particuliers des cercles des femmes du peuple. Ces dames ont été présentées à Sa Sainteté par le conseil de la société catholique promotrice des bonnes œuvres à Rome.

La société romaine a érigé jusqu'à ce jour déjà 9 cercles comptant quatre mille membres. Pour compléter l'organisation on doit encore doubler le nombre des cercles qui, présidés chacun par une personne de distinction et dirigés par un conseiller ecclésiastique, devront se réunir au moins tous les quinze jours, dans une église pour l'œuvre des catéchismes.

C'est M. le marquis Jérôme Cavaletti, président du conseil de la Société catholique pour les bonnes œuvres, qui a lu l'adresse au Saint-Père, pour lui faire connaître le but des cercles ou associations des femmes du peuple. Ce but est de venir en aide aux associées dans les besoins spirituels et temporels, surtout par l'instruction religieuse, les bons conseils et préserver du mal tant de personnes que la perversité du siècle séduit par de fausses doctrines.

Le Saint-Père a été profondément touché en entendant cet exposé, et il a daigné adresser à l'assistance des paroles empreintes d'une douce et noble familiarité, que nous tâcherons de résumer.

Sa Sainteté a dit en substance :
" Je lisais dans l'évangile de dimanche dernier une parabole citée par Notre Seigneur Jésus-Christ.

" Un père de famille voulait faire cultiver sa vigne, et il manquait d'ouvriers. Il se rendit sur la place publique où il en trouva et leur dit : *Quid statis tota die otiosi ?*

" Comme vous voyez, ces ouvriers étaient sur la place publique, c'est-à-dire, selon les commentaires, au milieu du monde, et celui qui y vit dans l'oisiveté court de grands dangers.

" Il y eut aussi un poète profane qui a condamné l'oisiveté comme le premier de tous les vices.

" D'après ce que je viens d'entendre, vous ne voulez pas croupir dans l'oisive-

té, mais vous voulez faire le bien. Le Seigneur dit à ses ouvriers : *Ite ad vineam meam.* Tous nous devons nous occuper du salut des âmes, et Dieu aujourd'hui nous le répète avec plus d'instance. *Ite ad vineam meam,* et pour récompense il nous donnera le paradis. Vous avez entendu la voix de Dieu et vous travaillez, de plus pour faire du bien à tant de pauvres femmes qui ont besoin de guide et de conseil.

" Dans les premiers temps de l'Eglise les grandes dames s'occupaient aussi de bonnes œuvres, et quand saint Pierre vint à Rome, il habita dans la maison d'un sénateur, où est aujourd'hui le monastère de Sainte-Pudentienne, et les femmes de cette époque s'occupaient, comme vous, de bonnes œuvres.

" Saint Laurent martyr distribuait les aumônes et administrait les biens de l'Eglise; c'est pourquoi les persécuteurs de cette époque envahirent sa maison pour y chercher les trésors dont ils le croyaient possesseur.

" Le saint leur présenta les pauvres qu'il nourrissait disant qu'il avait déposé ses trésors entre les mains de ces pauvres.

" Un sénateur fonde un hôpital, un autre lave les pieds des malheureux.

" Ces actes dans les premiers temps de l'Eglise étaient quelque chose de tout à fait commun, on en voyait partout tant étaient puissants les liens qui rattachaient entre eux les premiers fidèles.

" Il y a 20 ans, je fus visiter, hors la porte Saint-Jean, la basilique de Saint-Etienne. Elle avait été découverte depuis peu. C'est sainte Démétride qui avait bâti cette basilique dans le quatrième siècle.

" Vous êtes déterminées à suivre les exemples qui vous ont été donnés dans tous les temps. Vous avez la une pensée que je ne puis qu'applaudir. Le moment présent n'est pas fait pour se tenir les bras croisés, car les ennemis de Dieu sont tous occupés à détruire ce qu'il y a de plus respectable.

" Je bénis les cercles ici présents, je vous encourage à persévérer dans le bien que vous avez commencé. Que le Seigneur vous guide, que vos anges gardiens vous accompagnent dans toutes vos œuvres; que Marie Vierge Immaculée vous protège pour le bien de vos familles, de vos personnes et des âmes dont vous allez

" entreprendre la direction; gardez cette bénédiction que je vous donne pendant tout le cours de votre vie, et qu'elle soit pour vous à l'heure de la mort un gage d'une vie meilleure et sans fin dans le ciel."

Lorsque le Saint-Père a eu fini de parler, une députation s'est approchée du trône pour offrir à Sa Sainteté un volume relié avec un goût exquis. C'est l'album des associés.

Pie IX a voulu consoler cette pieuse assistance en passant au milieu de la foule, et offrant à toutes son anneau à baiser. Le Saint-Père a adressé la parole à plusieurs dames plus particulièrement connues pour leur dévouement aux intérêts de la religion.

Europe.

D'après les dernières dépêches qui nous viennent d'Europe, le gouvernement Anglais subit en ce moment une crise. Le Cabinet Gladstone a présenté un projet de loi concernant l'Université d'Irlande qui n'a pas rencontré la majorité des chambres. C'est au fond la question d'éducation qui s'agit à peu près dans le même sens qu'ici.

Les hommes d'Etat modernes en sont rendus à ce point d'aveuglement qu'ils veulent s'emparer de l'enfant dès sa jeunesse et se substituer aux parents pour l'instruire et le former, comme autrefois cela se pratiquait sous le paganisme. Détruire la famille, d'où l'état procède, de même que la religion qui est le fondement de la famille et de l'état, tel est le but infâme qu'ils poursuivent.

Ils n'y réussiront point car la famille et la religion établies par Dieu, sont constituées assez solidement pour résister à leurs attaques; mais en attendant ils réussiront à troubler l'ordre, à préparer de grands bouleversements sociaux.

M. Gladstone ayant donc succombé dans son infâme projet devra se retirer et céder sa place à M. Disraeli qui sera appelé à former un nouveau cabinet.

Le résultat final sera le plus probablement, d'après les dépêches, des élections générales en Angleterre et beaucoup d'agitation.

FUNERAILLES DE M. LAVERDIÈRE.

Les funérailles du regretté M. Laverdière, que la mort a enlevé si soudainement à ses nombreux amis et à l'institution dont il était l'un des ornements, ont eu lieu, ce matin, dans la chapelle du Séminaire de Québec, au milieu d'un vaste concours de membres du clergé et de laïques qui sont venus témoigner, par leur présence, de la part qu'ils prennent au deuil de l'Université-Laval.

La levée du corps a été faite, à 5 heures hier après midi, par le Rev. N. Larue, du séminaire de Saint-Sulpice. M. Cazeau, administrateur de l'archidiocèse, a chanté le service, assisté par MM. les abbés MacIntosh et Marcoux, comme diacre et sous-diacre.

La maison Desbarats, de Montréal, a envoyé un de ses employés, M. Dumas, pour la représenter et témoigner sa reconnaissance pour un homme qu'elle avait appris à connaître, dans des relations longues et suivies.

Le chœur était aidé par les membres de l'Union Musicale.

Sur l'estrade réservée aux invités, on remarquait Son excellence le lieutenant-gouverneur, accompagné de son aide-de-camp. Tous les professeurs et élèves de l'Université-Laval et du Séminaire de Québec y assistaient. La chapelle, toute tendue en noir, offrait un aspect saisissant, et était trop petite pour contenir toute la foule qui s'y pressait. Un grand nombre de personnes n'ont pu y trouver accès.

(Journal de Québec du 14.)

On télégraphie d'Ottawa à la date du 12 courant.

Une dépêche reçue du Nouveau-Brunswick, dit que sur la discussion du bill pour légaliser le rôle d'évaluation pour Fredericton, le vote a été 27 pour et 7 contre. On a attaqué les prêtres et le droit des catholiques, et rien ne laisse aucun espoir de séparer les écoles. Que les catholiques et les protestants raisonnables nous aident au Parlement!

M. Hector Fabre, rédacteur de l'Événement, a accepté la candidature pour la Chambre des Communes dans le Comté de Québec, en opposition à M. Adolphe Caron.

Nécrologie.

La tombe vient de se fermer sur un des citoyens les plus respectables du canton de Wotton, dans le comté de Wolfe.

Guillaume Crépeau, ancien juge de Paix et capitaine de Milice, est décédé à Wotton le 28 Février dernier. M. Crépeau était né à Sorel en 1793 et vient par conséquent de terminer une carrière de quatre-vingt ans. Carrière pendant laquelle il eut rempli toujours ses devoirs de chrétien fervent et de citoyen vertueux et dévoué.

M. Crépeau avait dix-neuf ans lorsqu'en 1812 il fut appelé à prendre les armes pour la défense du pays; il eut l'honneur de faire partie de cette glorieuse milice, à laquelle le Gouverneur d'alors, Sir George Prevost rendait ce témoignage impartial et mérité: " que c'était avec la plus vive satisfaction qu'il avait vu l'esprit public, l'ordre, la fermeté, l'amour du pays, de la religion et des lois qu'elle avait montrés. " Témoignage bien suffisant pour rendre digne de notre respect ceux qui l'ont mérité.

M. Crépeau témoigna toujours de son allégeance pour le gouvernement de son pays, de son attachement et de son respect aux lois, et en 1869 lorsque le pays était menacé d'une invasion fennienne, il fut un de ceux qui encouragea la formation dans sa paroisse d'une compagnie de volontaires, il engagea même quelques uns de ses enfants à en faire partie.

Après la guerre de 1812 M. G. Crépeau s'était établi comme marchand dans la paroisse de LaBaie ou il épousa en 1819 Madame Marie Boisvert, de laquelle il eut dix-huit enfants.

Sans avoir fait fortune dans le commerce, il s'était acquis les moyens de vivre dans le repos au milieu de ses enfants et de ses nombreux amis le reste de sa vie, mais en 1848 il se fit dans tout le pays un grand mouvement pour la colonisation des cantons de l'est, et en 1853, malgré ses soixante ans, quoique parvenu à un âge où il est plus naturel à l'homme de rechercher le repos que le hazard des entreprises, il sentit encore en lui assez d'énergie et de force pour aller travailler à la fondation d'une nouvelle paroisse. Il prêcha d'exemple à sa famille et à ses concitoyens, il se fit colon, et Wotton le compte au nombre de ses fondateurs.

Doté d'un jugement sain et droit d'une probité à toute épreuve, possédant des connaissances pratiques, il put rendre à ses nombreux concitoyens de nombreux services dans les affaires municipales et scolaires de la municipalité auxquelles il travailla un des premiers.

Depuis plusieurs années il vivait dans le repos et dans la jouissance d'une honnête aisance, fruit d'une vie active et laborieuse. Les bonnes œuvres et la prière étaient depuis longtemps ses principales occupations lorsqu'il fut atteint, mais non surpris par la maladie qui le conduisit au tombeau.

Il n'était pas effrayé de la mort que la foi lui faisait entrevoir comme un passage de cette vie à un séjour plus heureux.

Après avoir reçu tous les secours de la religion cet homme de bien s'est éteint en offrant dans les derniers moments son âme à Dieu, en béniissant ses enfants accourus auprès de lui pour recevoir ses derniers adieux, et en offrant des consolations à celle qui fut pendant cinquante quatre années la digne compagne de sa vie.

M. Crépeau était le père de notre ami Eug. Crépeau, Bar., d'Arthabaska-Ville.
In memoriam eterna erit justis.



District des Trois-Rivières

UNE Session de la Cour du Banc de la Reine ayant juridiction criminelle dans et pour le District des Trois-Rivières, aura lieu au Palais de Justice en la Cité des Trois-Rivières le

Huitième jour d'Avril prochain

à DIX heures de l'avant-midi. En conséquence je donne avis à tous ceux qui auront à poursuivre aucune personne maintenant détenue dans la prison commune de ce district et à toutes les autres personnes, qu'elles y soient présentes.

Je donne aussi avis à tous les Juges de Paix, Coronniers et Officiers de la Paix pour le district susdit qu'ils aient à s'y trouver avec tous leurs records, indicts, et autres documents pour faire tout ce qui leur appartiendra ou à chacun d'eux de faire dans leurs capacités respectives.

SEVERE DUMOULIN, Sherif Bureau du Sherif, Trois-Rivières, 12 Mars 1873.

A VENDRE.

LA belle propriété aujourd'hui occupée par la manufacture de chaussures de MM. Olivier & Cie, située sur le côté Nord-Ouest de la rue Notre-Dame, de 52 pieds de front, sur 147 pieds de profondeur avec une maison en pierre à 2 étages. Titres incontestables. Possession le 1er Mai prochain. Pour les conditions, s'adresser au bureau du sous-juré, rue des Champs.

CHARLES DUMOULIN, Trois-Rivières, 11 Février 1873.

A LOUER.

UN magnifique terrain sur la Rue des Forges; autrefois occupé par M. Robichon.

A VENDRE. DEPLUS trois emplacements voisins, donnant sur le Carré Public et dans le voisinage de la Cathédrale. S'adresser à

MADAME A. E. HART, Près de l'Eglise de la Paroisse. Trois-Rivières, 3 Mars 1873.

Apprentis demandés.

On a besoin à l'atelier du Journal des Trois-Rivières de deux jeunes gens pour servir comme apprentis typographes. Les Trois-Rivières, 10 février 1873.

A Vendre.

Un magnifique terrain à bâtir, 40 pieds de front sur 150 de profondeur sur la rue Beauvaurte en face de la propriété de M. B. Dural.

S'adresser à M. FELIX DECOLEAU, Rue du Platon. Trois-Rivières, 3 mars 1873.

Loteries.

BILLETS de la loterie Ville-Marie, Montréal. Prix: \$1.00.

BILLETS de la loterie de Québec. Prix: \$0.25. A vendre à l'atelier du Journal des Trois-Rivières. Trois-Rivières 24 Février 1873.

Encan à Ste. Geneviève.

LUNDI vingt-quatre de mars prochain, à 10 heures A. M. le soussigné fera vendre par encan public tout ce qu'il possède de ménage et d'agrès agricole sur sa ferme à Ste. Geneviève de Batiscan; consistant en un lot de bons meubles et de toutes espèces d'instruments d'agriculture; tel que moulin à battre faucheuse rateau à foin, charue, herbes, etc., etc. un assortiment complet de voitures d'hiver et de tous les attelages pour accoupler deux chevaux et pour un seul cheval; le tout presque neuf et en bon état; un troupeau de moutons et de bêtes à cornes de race améliorée, deux chevaux, etc. et etc.

Aussi: La ferme elle-même, sera mise à l'encherir, avec des conditions faciles, qu'on fera connaître sur les lieux. Une visite est respectueusement sollicitée. P. OL. TRUDEL, Trois-Rivières, 27 février 1873.

Nouvelle source d'Eau Minérale.

A. St. Léon. Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il a sur sa propriété une source d'eau minérale d'une vertu prodigieuse par la guérison de nombreuses maladies. Ceux qui voudraient acheter cette source pour le débit de l'eau minérale, les bains etc., trouveront des conditions libérales. On pourra en tout temps se procurer cette eau minérale, en s'adressant sur les lieux au soussigné. EPIPHANIE LUPIN, 7 Janvier 1873.

FETES DE NOEL ET DU NOUVEL AN.

Mess. Dénéchaud et Riekaby ont reçu une quantité de Vins, liquors, etc. de toutes espèces, ainsi qu'un assortiment des plus complets de Raisins, amandes, biscuits, boîtes de fantaisies, cornets, etc. Trois-Rivières, 16 Déc. 1872.

A VENDRE.

Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes espèces de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc, et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de pruche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur et mont tant. Bardoux, Lattes, Moulures, Cadres, Plinthes, Portes et châssis, Boîtes d'emballage, Etc., Etc., Etc. Le tout aux prix les plus bas. JAMES DEAN, Trois-Rivières, 8 Août 1872.

AVIS.

La Société de Peinture et des Terres DES TROIS-RIVIERES. OFFRE EN VENTE 6000 pieds Bois de construction. 200 cordes bois Chauffage 2000 perches de cèdre 200 pieux de cèdre. S'adresser à PHIL GRAVEL, Trois-Rivières, 24 février 1873.

PEAUX DE MOUTON!

PEAUX DE VEAU!

On achète pour argent comptant les PEAUX DE MOUTON crues, avec ou sans laine, ainsi que les PEAUX DE VEAU.

On achète toujours, pour exporter en Europe, les Visons, Martres, Pékans, Ours, Louvres, Castors, Renards rouges, Renards noirs, argentés, croisés, Rats musqués, Bêtes puantes, &c. &c.

ON PAIERA LE PLUS GROS PRIX chez

HENRY M. BALCER, Trois-Rivières, 27 Janvier 1873.

A VENDRE.

45 quarts de pommes superbes et dans la meilleure condition, consistant en: Greening, Baldwins et Northern Spies.

Aussi: 500 boîtes de biscuits, de qualité supérieure, 200 quintaux de biscuits de matelots, 400 lbs. de Houblon, 300 lbs. biscuits blancs, 4000 lbs. de sucres blancs espèces les plus variées. T. TRENAWAN, Boulangerie des Trois-Rivières, 20 Janvier 1873 — 1 m.

BUREAU DE POSTE des TROIS-RIVIERES

Arrivée et départ des malles pour l'Hiver.

A commencer du 1er Novembre 1872, jusqu'à nouvel avis, les malles arriveront et se fermeront à ce bureau comme suit:

Arrivée. 1 Malle pour Montréal, Québec, par chemin de fer, quotidienne..... 1 30 P. M.

2 Malle pour les Townships de l'Est, Haut Canada, Etats-Unis, St. Grégoire, Nicolet, etc, par chemin de fer, quotidienne..... 2 00 P. M.

MALLES LOCALES. 3 Berthier, Sorel (par terre), Riv. Nord, quotidienne les dimanches excepté..... 11 30 A. M.

4 Champlain, par terre, Riv. Nord, quotidienne, les lundis excepté..... 11 30 A. M.

5 Bécancourt, par terre, Riv. Sud, quotidienne, les dimanches excepté..... 11 00 A. M.

6 St. Maurice, Shawinigan, St. Etienne, Forges St. Maurice, les mardi, jeudi et samedi..... midi. GRANDE BRETAGNE.

Par la ligne Canadienne..... Vendredi..... 2 00

Par la ligne W. & G. New-York..... Samedi..... 2 00

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles. C. K. OGDEN, M. P. Les Trois-Rivières, 4 déc. 1872.

200,000 Bardeaux d'Épinette.

Le soussigné offre en vente sur son quai, 200,000 bardeaux d'épinette, en lots à satisfaire les acheteurs. JAMES DEAN, Trois-Rivières, 25 Sept. 1872.

MAISON COMMERCIALE

ÉTABLIE EN 1871. PAR JOS. H. MARCHILDON.

BATISCAN, Comté de Champlain.

M. MARCHILDON désire informer ses amis et le public en général qu'il a en mains un assortiment très-considérable de Vins et Liqueurs, tels que désignés ci-dessous: Eau de Vie, "Hennessy" en barriques et en caisses; "Duret" "Renault" et Jules Robin" en caisses; "Dekuyper" en barriques et en caisses; Old Tom "Bernard" Rhum de la Jamaïque de 1re qualité; Esprit de Vin de Gooderham & Worts; Whisky de Seigle "John Bull"; Bitters de "John Bull"; Vin de Bordeaux en bouteilles; "de Gingembre" "de Champagne" cachet vert; "de Porte assorti"; vin blanc, "de Messe, 1re qualité; Liqueur de Noyseau, etc., etc.; Bière et Porter de McCallum et Dawes.

Aussi un assortiment considérable d'Épicerie et Provisions, tels que: Lard, Fleur, Mélasse, Sirops, Sucres, Riz, Tabacs, Pipes, Cigares, Poisson, Huile de Poisson, Huile de Lin, Huile d'Olive et de Costor, au gallon et en bouteilles, Vernis à meubles et à voitures, Peintures, Vitres, Vaisselle, Ferronneries, Chaussures, Papiers, Parfumeries de toutes espèces, Remèdes patentés, etc., etc., qu'il vendra à un prix très-moderé.

J. H. MARCHILDON, Batiscan, 18 Décembre 1872.

MANUFACTURE DE HACHES FORGES ST. MAURICE.

NOUS avons l'honneur d'informer le public que nous avons établi une Manufacture de Haches Aux vieilles Forges St. Maurice, qui est maintenant en parfaite opération.

Les haches que nous manufacturons sont faites de notre fer Canadien et du meilleur acier, et sur des patrons convenables à ce marché.

A vendre à notre établissement ici, en gros et en détail. Des conditions libérales seront faites aux acheteurs en gros.

JOHN McDUGALL & FILS, Trois-Rivières, 11 Janvier 1872.

Lajoie & Frere

RUE NOTRE-DAME, Dans le Magasin ci-devant occupé par F. STOBBS, Libraire EN FACE DU

BLOCK BALCER.

Ont constamment à leur magasin un assortiment complet de marchandises Sèches des mieux choisies.

Ils ont en mains des mérinos, Draps, Co bourgs, Alpacas, Sacs, Toiles, Soiries, à l'usage des Communautés Religieuses et des MM. du Clergé.

Un grand nombre d'Ornements d'Eglise et d'Effets pour le Culte.

Tels que: Calices, Ciboures, Ostensoirs, Euseoirs, Lampes, Chandeliers d'au tels, Ceintures assorties, Franges, en or et argent, Galons en or et argent, Mirais en or et en argent, Chasubles Bas d'Aubes, &c., &c.

Une visite des Messieurs du Clergé est respectueusement sollicitée. Les Trois-Rivières, 11 Mai 1872.

Magasin Nouveau,

LOUIS PRECOURT, Marchand de Vins, Liqueurs &c., EPICERIES ASSORTIES, RUE BADEAUX, Trois-Rivières, 17 mai 1872.

LOUIS MORRISETTE,

MARCHAND DE MEUBLES, Rue St. Georges, Remercie le public qui lui a si généreusement aidé à sauver une partie de son entrepôt de meubles, et a le plaisir de lui annoncer qu'il vient d'ouvrir dans la même maison de son ancien établissement, qui a été détruit par l'incendie du 19 mai, un ENTREPOT DE MEUBLES DE PREMIERE CLASSE. Meubles réparés à ordre. Peintures de toutes sortes Huiles, etc. Il sollicite une visite du public de la ville et des campagnes. Trois-Rivières, Mai 1872.—4.

VOITURES!! VOITURES!!

HILAIRE TERRIEN, RIVIERE-DU-LOUP EN HAUT. Le plaisir d'informer le public qu'il continue de manufacturer des voitures de toute sorte, doubles, simples, avec soufflet ou autrement. Les voitures du plus haut prix et celle d'un prix moins élevé seront exécutées avec le plus grand soin, et toutes avec des matériaux de première qualité. M. Elgar Aubry, de cette ville, est l'agent de M. Terrien. On trouvera toujours chez lui un assortiment complet de voitures et aussi la facilité de donner des commandes. Rivière-du-Loup, 21 Mars, 1872.

TURCOTTE, PAQUIN & TURCOTTE

AVOCATS, Bureau:—Rue des Champs, en face du Palais de Justice. MM. Turcotte, Paquin & Turcotte suivront régulièrement le Circuit de la Rivière-du-Loup. ARTHUR TURCOTTE, L. D. PAQUIN, LUCIEN TURCOTTE. Trois-Rivières, 20 Août 1872.—1 a.

A vendre par

GEORGE TANGUAY, Québec.—No. 20, Rue St. Paul.—Québec, 1000 Quarts hareng frais Labrador. 300 Morue. Morne Sèche. Morue en draft; Sauron. Truite. Maquereau. Beurre. Huile, &c., &c. Québec, 11 Oct. 1872.

Hotel de Québec,

TENU PAR GRENIER & GELINAS, Coin des Rues des FORGES & MARI Liqueurs de première choix et tables bien servies. Trois-Rivières, Mai 1872.—a.

SIROP DE GOMME D'ÉPINETTE ROUGE DE GRAY

Pour le Rhume, la Toux, l'Enrouement, et les Affections des Bronches et de la Gorge. Lorsque Jacques-Cartier remonta pour la première fois le St. Laurent, le remède employé constamment par les Indiens et sur lequel ils comptaient pour la guérison des différentes maladies, était les gouttes de gomme sortant de l'épinette rouge (Abies Rubra) qui était donné sous forme d'une confecton, après avoir été mélangée avec du sucre d'érable. Les premiers colons français, remarquant ses effets bienfaisants dans les affections pulmonaires, l'adoptèrent promptement comme un remède de famille, et il a toujours été grandement estimé par eux jusqu'à ce jour. Les colons, cependant, prennent cette gomme dissoute dans l'alcool, et par cette méthode beaucoup de ses propriétés particulières sont perdues. Dans ce sirop, se trouve contenue une grande quantité de gomme bien dissoute, et qui, préparée à une température élevée, conserve à ce remède toutes ses propriétés balsamiques, adoucissantes, expectorantes et Toniques. Prix: 25 CTS. PAR BOUTEILLE. Seul manufacturier, HENRY R. GRAY, Pharmacien, Montréal.

En vente par tous les Pharmaciens et les Marchands de la campagne. N. B.—Les mots "Sirop de Gomme d'Épinette Rouge" sont enregistrés comme marque de Fabrique et toutes infractions seront poursuivies selon la loi. 11 Novembre, 1872.

1872-Comme de coutume-1872

SUCCÈS COMPLET!

Dix premiers prix à deux Exhibitions.

W. BELL & Cie. GUELPH, ONTARIO. Ont reçu tous les premiers prix pour

ORGUES ET MELODEONS, A l'Exhibition Provinciale, Hamilton, et à l'Exhibition Centrale, Guelph. Ce grand succès, en outre, au dossier de l'année dernière d'une Médaille d'Argent, Trois Diplômes et 12 Premiers Prix. Prouve que nos instruments, dans l'opinion des juges compétents, sont incomparablement supérieurs à tous les autres. Seuls Propriétaires et Manufacturiers de "L'ORGANETTE" Contenant les tubes patentés de Schriber, reconnus par tous comme étant la plus grande amélioration encore introduite. Leur supériorité est constatée par les autres facteurs, par le fait qu'à Guelph, ils ont obtenu de la compétition, reconnaissant ainsi leur incapacité de concourir avec eux. Chaque instrument complet, garanti pour cinq ans. Demandez le catalogue, contenant cinq cents différentes sortes d'instruments. W. BELL & Cie., Guelph, Ont. Guelph, Oct. 1872.

AVIS AU COMMERCE.

GAUCHIER & TELMOSSÉ OFFRENT EN VENTE 300 Tonnes Mélasse assorties, 500 Caisse Gin de Kuyper & Key Brand, 50 do en barriques et quarts, 250 Caisse Brandy, Chalupin, 30 quarts do do. Ainsi qu'un assortiment considérable d'épicerie, FARINE, LARD. 100 quarts de Syrop Golein (de Castro). GAUCHIER & TELMOSSÉ, 200 Rue St. Paul, —161 des Commissaires. Montréal, 15 juillet 1872.

Lépine & Darveau,

LIBRAIRES IMPORTATEURS, 12, Rue de la Fabrique, HAUTE-VILLE, Québec. ONT toujours en mains l'assortiment le plus varié de livres de prières, richement reliés, en chagrin, cuir de Russie, velours, voire, etc. Livre de prière et de littérature choisis. Livres et fournitures d'écoles. Imageries, papeteries, articles de fantaisies. Ornaments d'Eglise. Galon et Frange, en soie, en or et en argent. Clerge de première qualité. Vin de Messe analysé, Vin d'Oporto. Eau-de-Vie, Genièvre, etc., etc. Une visite respectueusement sollicitée. LÉPINE & DARVEAU, LIBRAIRES, 12, Rue de la Fabrique, H. V. Québec. 11 Novembre 1872.

BRASSERIE McCALLUM,

RUE ST. PAUL, QUÉBEC. Agences: Rue Notre-Dame, Montréal. Rue Broad, Boston. A vendre aux Trois-Rivières chez tous les Marchands-Épiciers. BIÈRE ET PORTER EN BARILS ET EN BOUTEILLES. Québec, 14 juin 1872.—a

TOUT NOUVEAU!!

A LA NOUVELLE LIBRAIRIE. No. 47, Rue St. Pierre, Basse-Ville. VIS-A-VIS LE MAGASIN DE M. G. S. AUDET. UN ASSORTIMENT des plus complets justement reçu. On trouvera à ce magasin le plus bel assortiment et le plus nouveau. Tels que livres de prières de toutes variétés, Chaplets, Statuettes, Albums, etc., etc. Papiers de toutes sortes en grande quantité. Enveloppes. Articles de Bureaux des patrons les plus modernes. Grand assortiment de Livres de comptes, Mémoires, etc. Livres d'Écoles et Littérature. L'INTENDANT BIGOT. —Aussi— Vin Xtrès, Vin de Messe, Clerges, etc., etc. On ne peut pas oublier qu'un nouvel assortiment du célèbre Moutin à Coude, Bannier vient d'être reçu et dont la garantie est incontestable. Prix extrêmement bas et défiant toute compétition. Escompte libéral accordé aux Marchands. Voyez avant d'acheter ailleurs. I. P. DERY, Libraire, Basse Ville. Québec, 14 oct. 1872.—a

Adresses d'Affaires.

ALFRED DESILETS, Avocat.—Bureau, rue St. Joseph. Les Trois-Rivières, 21 mai 1871.

DUMOULIN & McLEOD, Avocats.—Bureau rue des Champs, à côté de la résidence de Sévère Dumoulin, Ecr., Shérif, près du Palais de Justice. Les Trois-Rivières, 25 octobre 1871.

P. N. MARTEL, Avocat.—Bureau: rue Alexandre, en face de l'atelier Dupont & L'Heureux, photographes. Les Trois-Rivières, 19 fév. 1872.

EPHREM DUFRESNE, Avocat.—Bureau, rue Notre-Dame, dans la bâtisse occupée par H. R. Dufresne, Libraire. Les Trois-Rivières, 30 mai 1870.

H. R. DUFRESNE, Notaire Public et Syndic Officiel.—Bureau: Rue Notre-Dame. Les Trois-Rivières, 24 avril 1871.

J. BARNARD, Arpenteur-Provincial.—Cien son bureau, rue Notre-Dame, dans la bâtisse occupée par M. Dufresne, Libraire. Les Trois-Rivières, 10 août 1871.

E. N. MORRISETTE, ASSORTIMENT GÉNÉRAL DE MARCHANDISES SÈCHES D'ÉTAPE ET DE GOUT, Enseigne du Pavillon BLEUE ET BLANC Coin des Rues BADEAUX & St. GEORG PRÈS DU MARCHÉ A FOIN. Trois-Rivières, Mai 1872.—a.

"Hôtel du Canada,"

Rue St. Gabriel, Montréal. M. A. Béliveau, ci-devant de l'Hôtel-Richelieu, annonce au public que son Hôtel a été réparé et meublé à neuf, outre une addition de 25 chambres qui en fait un des plus grands établissements de Montréal. La Table sera toujours servie de bons mets et le service sera promptement et poliment fait. Les prix seront raisonnables. Un Omnibus bien conduit sera aux départs de ces chars et des vapeurs. AIM. BELIVEAU, Montréal, mai 1872.

Hôtel Richelieu.

No. 45, Rue St. Vincent, Montréal. Le soussigné invite ses amis du district des Trois-Rivières, à faire une visite à son hôtel qui vient d'être réparé et meublé à neuf. La table d'hôte sera toujours servie et fournie des premières viandes de boucherie et des premiers de la saison. ISIDORE B. DUROCHER, Propriétaire, Montréal, mai 1872.

Compagnie d'Assurance Impériale CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803. Bureau en Chef: 1 Rue Old Broad et 16 Pall Mall, LONDRES. Agence pour le Canada: 614 et 65 Rue St-François-Xavier MONTREAL. Capital souscrit et placé: UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING. Les assurances contre les pertes par le feu s'effectuent aux conditions les plus favorables, et les pertes sont réglées sans en référer au Bureau à Londres. Il n'y a aucun frais à payer pour les Polices ou les endorsements. WILLIAM HEBER RINTOUL, Agent-Général pour le Canada. CHARLES DUMOULIN, Agent pour les Trois-Rivières, Rue des Champs. Les Trois-Rivières, 21 mai 1870.

NOUVEAU MAGASIN.

En face du magasin de M. John McDougall. Grand Assortiment de Chapeaux d'Automne et d'Hiver des meilleures fabriques de Paris et de Londres. Aussi un assortiment considérable de Pelletteries, telles que Visons, Mantes de Gibeline, capots de chat sauvage, etc. Le tout sera vendu à des prix très réduits. Le plus haut prix est payé pour les pelletteries brutes. On sollicite une visite avant d'aller acheter ailleurs. ROBES DE BUFFLES, Etc. U. P. BUREAU, Les Trois-Rivières, 12 déc. 1871.—j. n. o. 61

Magasin de Meubles.

M. F. X. Tapin a toujours en main à son établissement, au-dessus du magasin de M. God. Lassalle, rue Notre-Dame, toutes espèces de meubles venant de la célèbre manufacture de M. Drum, de Québec. La plus stricte attention sera toujours donnée aux personnes qui voudront bien encourager cet établissement. Trois-Rivières, 20 Juin 1872.

Le Journal des Trois-Rivières

Est imprimé et publié par GÉDÉON DESILETS, Propriétaire-Éditeur, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés franco, à l'imprimerie, coin des rues Notre-Dame et du Platon, les Trois-Rivières. CONDITIONS. Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les LUNDI et JEUDI de chaque semaine. PRIX DE L'ABONNEMENT: Pour douze mois..... \$2.50 " six "..... 1.25 Pour les États-Unis..... 3.00 en Or. Invariablement payable d'avance. On ne peut s'abonner pour moins de six mois. Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arrérages s'il y en a. TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont taxées sur type Brevier, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne.....\$0.08 Chaque insertion suivante par ligne..... 0.02 Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme. Toute correspondance, etc., doit être munie d'un nature responsable.